

« Part collective » du Pass Culture : les éléments d'analyse de Marie-Christine Bordeaux

Mercredi 5 février 2025

Autrice de Nectart et membre de son comité éditorial, universitaire experte reconnue de l'EAC à l'échelle nationale et internationale, Marie-Christine Bordeaux apporte à travers ce texte un éclairage distancié sur le Pass Culture au plus profond de la crise qu'il traverse. Pour nous permettre de prendre garde à la sémantique trompeuse qui tendrait à homogénéiser la part individuelle et la part collective du Pass et à expliquer les raisons du succès de la part collective. Et ainsi le rôle central qu'elle tient aujourd'hui dans le monde éducatif et culturel en matière d'éducation artistique et culturelle.

La grande frustration exprimée ces derniers jours par les acteurs éducatifs et culturels et relayée par les médias (voir par exemple [l'excellent article du Monde](#)) l'effet d'embouteillage d'Adage dès l'annonce du gel budgétaire de la « part » collective pour pouvoir inscrire malgré tout des projets éducatifs éligibles sur ce budget (voir par exemple [l'article du Café pédagogique](#)) démontrent le succès de la part collective du pass Culture et son appropriation rapide par les acteurs de terrain. J'ai été sollicitée par plusieurs réseaux d'acteurs à ce sujet, et j'y répons publiquement en plusieurs points, en tant que chercheuse ayant déjà analysé ce dispositif récent (voir l'article publié dans le [n°18 de Nectart](#) aux Éditions de l'Attribut), et en m'appuyant également sur une étude très bien documentée publiée par le [DEPS en juillet 2024](#))

### ① Attention aux effets de vocabulaire.

La part collective du pass Culture est, dans la communication institutionnelle de la société qui gère le pass et du Ministère de la Culture, présentée comme un des deux volets d'un même dispositif, le pass Culture.

C'est en réalité plus compliqué et l'appellation « part » mérite d'être précisée.

En effet, la part collective est créée après coup, en 2022, alors que la part individuelle représente ce qui était dénommé pass Culture lors de l'expérimentation du dispositif en 2019 puis sa généralisation en 2021 pour les 18 ans et enfin son extension à partir de 15 ans en 2022. Pour le dire autrement, le pass Culture tel qu'il a été déployé par la SAS dédiée est la part individuelle. La part collective est ajoutée plus tard, mobilise d'autres paramètres et poursuit des objectifs différents.

S'il y a eu des enjeux politiques à associer la même dénomination, nous avons en réalité affaire à deux dispositifs qui n'ont pas grand-chose à voir l'un avec l'autre :

- le premier (« part » individuelle) est un chéquier culture numérique adressé indistinctement à tous les individus d'une classe d'âge faisant la démarche de l'activer en le téléchargeant, et réservé à une consommation individuelle de biens culturels par le biais d'une application mobile gratuite et géolocalisée. C'est le détenteur du pass qui déclenche, ou non, l'acte d'achat. Face aux critiques des détracteurs du pass, les concepteurs revendiquent l'existence d'un algorithme inversé dont ni l'efficacité ni l'existence n'ont été démontrées. Le ministère de la Culture est le référent principal pour

la société qui a créé et gère le pass, dont l'objectif n'est pas l'EAC (éducation artistique et culturelle) et qui n'y faisait pas mention dans sa communication jusqu'à l'année dernière.

- le second (« part » collective) est une somme attribuée chaque année pour chaque collégien et lycéen, en moyenne 20 à 25 euros, qui n'apparaît pas sur l'application et ne transite pas par elle, car elle dépend de la mobilisation des établissements scolaires. C'est un budget confié au Ministère de l'Éducation nationale qui permet de financer des projets collectifs d'EAC (éducation artistique et culturelle), portés par des enseignants pour leurs classes, remontés par les établissements scolaires et validés par des commissions mixtes éducation / culture. Le logiciel de gestion de cette « part » est Adage, un outil du Ministère de l'Éducation nationale qui préexistait au pass et qui était initialement destiné à assurer le suivi, par la récolte de données, du parcours d'EAC instauré par la Loi de refondation de l'école (2013). Son objectif affiché est le développement de l'EAC.

Il n'existe aucune interconnexion entre l'outil numérique du pass et Adage, ce sont deux systèmes différents pour des usages différents.

On n'a donc pas affaire à deux volets d'un même dispositif, mais à deux dispositifs différents, poursuivant des objectifs différents et non interconnectés technologiquement. Les affirmations sur l'effet d'entraînement des projets collectifs pour un meilleur usage du pass individuel sont entendables, on peut en effet en faire l'hypothèse, mais n'ont pas été démontrées scientifiquement par une recherche menée de manière indépendante.

Continuer à appeler ces deux dispositifs sous le même vocable de « pass Culture » mérite donc examen afin que ces dispositifs puissent être analysés et débattus de manière dissociée.

## ② Les chiffres de la colère

De nombreux acteurs culturels et éducatifs expriment depuis quelques jours leurs craintes et leur colère à propos du gel de la part collective du pass pour le premier semestre 2025.

Notons que, pour la part individuelle, le montant du budget réalisé en 2024 est au contraire maintenu pour 2025. Le pass individuel apparaît donc comme protégé par rapport à la part collective, sans explication.

Cependant, pour le montant de la part collective, il convient de rappeler que le budget affecté était initialement de 51 M€ (2023) puis 62 M€ (2024) en loi de finances initiales, augmenté de 35 M€ au cours de l'année 2024, dépassant largement l'enveloppe initiale pour monter à 97 M€ (budget réalisé). Le budget 2025 prévoit 72 M€ (50M€ pour le premier semestre, 22 M€ pour le second semestre), soit plus que le budget initial 2024, mais moins que le budget réalisé cette même année, avec un différentiel négatif de 25 M€. Pour l'année 2024, on ne peut que se réjouir de voir augmenter un budget affecté à une mission d'intérêt public, régulièrement décrite comme sous-dotée par rapport aux besoins. Toutefois, une telle augmentation budgétaire en cours d'année laisse perplexe quant au rôle du Parlement dans l'élaboration des politiques publiques *via* le vote du budget. Pour l'année 2025, le déficit par rapport aux attentes liées au budget réalisé 2024 est donc de 25 M€, et c'est bien sur ce sujet que s'exprime la colère des acteurs.

Remarquons enfin que la communication sur le pass Culture (part individuelle et part collective) met toujours en avant des données chiffrées individuelles, c'est-à-dire en termes de bénéfices pour l'individu (données parfois difficiles à suivre, car modifiées

d'année en année), en indiquant le montant potentiel par bénéficiaire, et non des données consolidées, c'est-à-dire les budgets globaux annuels. Il n'est pas certain que, dans le courant de l'année 2024, l'augmentation notable du budget de la part collective (de 62 à 97 M€ en cours d'année) ait été communiquée très clairement en temps réel, et c'est aujourd'hui que ces chiffres sont partagés largement et publiquement par les acteurs et dans la presse.

Le ministère de l'Éducation nationale vient de publier (4 février 2025) un communiqué de presse informant que, à ce stade, plus de 160 000 actions ont été validées, qu'elles concernent plus de 4 millions d'élèves et la quasi-totalité des établissements scolaires concernés. 160 000 actions, c'est le montant relevé par [l'étude de Sylvie Octobre et Claire Thoumelin](#) publiée par le ministère de la Culture en juillet 2024 portant sur les données 2022-2023 de la part collective : mais il s'agissait, dans cette étude, de 160 000 actions ou projets d'EAC au collège et au lycée recensés dans la plateforme Adage, parmi lesquels 60 000 actions ont mobilisé la part collective du pass Culture. Si les chiffres publiés hier par le MEN concernent bien le nombre d'actions mobilisant la part collective (et non l'ensemble des actions d'EAC), on peut dire que, à ce stade (compte non tenu des projets qui seront prochainement pris en charge sur les 10 M€ actuellement gelés par la fermeture d'Adage) en 2024-2025 le nombre d'actions et projets dans l'année scolaire passerait de 60 000 à 160 000, soit une augmentation de plus de 160 %, ce qui est beaucoup.

### ③ Le succès immédiat de la « part » collective

Dans [l'article](#) auquel j'ai contribué pour la revue Nectart, je présentais les éléments suivants, fondés sur des données 2023 : « dès la première année, malgré les difficultés de mise en route, 54 % des élèves ont été bénéficiaires sur le plan national et 83 % des établissements se sont saisis du dispositif, dont 92 % des établissements du secteur public (données mai 2023). Dans deux académies ayant mis en œuvre le dispositif avec des dynamiques différentes, plus de la moitié des crédits alloués ont été dépensés, et la demande pour l'année 2024 est en augmentation. L'académie la plus dynamique a déclaré 99 % des établissements du secteur public impliqués et 74 % des élèves concernés. »

Dans la note du ministère de la Culture rédigée par Sylvie Octobre et Claire Thoumelin, il est indiqué que, pour 2002-2023, première année pleine d'utilisation de la part collective, « 86 % des collèges et 89 % des lycées ont utilisé la part collective du pass Culture pour financer au moins une activité d'EAC. En moyenne, les collèges utilisateurs du pass Culture ont dépensé 46 % du budget qui leur était alloué au titre de la part collective et les lycées un peu moins (40 %) pour réaliser 5 activités par collège et 12 activités par lycée ».

L'embouteillage sur Adage constaté le 30 janvier et le fait que, sur 50M€ disponibles pour le premier semestre 2025, 40 M€ étaient déjà engagés, ne laissant que 10M€ disponibles, qui seront rapidement épuisés, permet de faire l'hypothèse que le taux d'utilisation est en nette hausse par rapport à ces données.

### ④ Les raisons de ce succès

**La première raison** relève du bon sens : l'EAC ne date pas de l'invention de la part collective du pass, loin de là. C'est une politique interministérielle institutionnalisée en 1983, partagée avec les collectivités territoriales, qui, malgré ses aléas et malgré l'absence

quasi généralisée de formation initiale (autre que disciplinaire) des futurs enseignants dans les Inspe, fait désormais partie du paysage éducatif et a acquis ses lettres de légitimité. Un budget disponible facilement a toutes les chances de trouver preneur, surtout là où les établissements scolaires se sont organisés pour avoir un-e référent-e culture en leur sein. Surtout, également, là où des collectivités se sont organisées pour soutenir la généralisation de l'EAC.

**La deuxième raison** réside dans le fait que c'est un dispositif facilitateur : même si on peut faire l'hypothèse que les acteurs éducatifs les plus motivés se sont rapidement manifestés et qu'il y aura ensuite un travail à faire pour que l'ensemble des établissements mobilisent effectivement ce budget, le fait que son accès ne passe pas par des réponses aléatoires à des appels à projets est une grande nouveauté, que j'avais soulignée dans Nectart. Historiquement, c'est le seul dispositif doté d'un budget conséquent qui ne contraint pas les acteurs locaux entrer dans la course aux moyens : la part collective est attribuée de droit à tous, et c'est aux établissements scolaires d'en profiter – ou non. D'où l'importance cruciale de la formation des chefs d'établissement et de la présence de référent-e-s culture.

**La troisième raison** peut sembler paradoxale : les sommes dépensées sont, au niveau des établissements, relativement modestes. Elles représentent 500 euros en moyenne pour une classe et un projet, moins si plusieurs projets sont remontés dans le même établissement- puisque le budget est attribué selon le nombre d'élèves et non en fonction de la dimension du projet. Au risque du saupoudrage et de la banalisation de sorties scolaires. Mais cette modestie les rend accessibles pour des enseignants hésitants, peu ou pas formés, et qui pourraient se considérer comme illégitimes pour monter des projets culturels. L'effet catalogue, souvent critiqué dans les dispositifs visant la généralisation de l'EAC, au motif que la démarche de projet serait nettement préférable, a lui aussi un effet facilitateur, comme cela avait été constaté il y a 25 ans lors de la création des classes à PAC (projet artistique et culturel), dont le budget de base par classe était proche de celui du pass.

**La quatrième raison** tient au fait que les décideurs (en dehors bien sûr des commissions de référencement donnant accès aux crédits via Adage) sont des acteurs locaux : établissements scolaires, lieux culturels, compagnies. Bien qu'elles doivent respecter les repères fondamentaux de l'EAC inscrits dans les textes officiels, les formes de réalisation sont libres et très variées. La part collective, en tant que dispositif de soutien aux actions et aux projets, ne prédétermine pas les modalités concrètes d'action et laisse la main aux acteurs locaux.

## ⑤ Les écoliers, grands oubliés des deux « parts » du pass Culture

Les âges des bénéficiaires sont différents : 15-18 ans pour le pass individuel, collège et lycée pour la part collective.

Mais ils ont en commun l'exclusion de l'école maternelle et primaire, alors que ce sont des âges cruciaux pour les apprentissages culturels, et que la transversalité et la pédagogie par projets sont plus faciles à mettre en œuvre dans le premier degré.

Faut-il laisser aux communes la responsabilité de prendre en charge tout ou partie des projets culturels à l'école ? Voilà une question qui est loin d'être négligeable et que le bruit médiatique autour du gel récent de la part collective ne doit pas faire oublier.